



Maison individuelle /compromis de vente

Par **calvanico lyliane**, le **10/07/2017** à **14:23**

Bonjour

Je veux vendre ma maison individuelle (pas de copropriété).Voilà 3 semaines que j'ai fourni au notaire tous les documents demandés pour le compromis y compris les diagnostics et la maison a le tout à l'égout.Le notaire m'affirme qu' avec les nouvelles lois, il doit attendre des pieces délivrées par l'urbanisme etc avant le compromis. Je ne trouve aucune trace de cela sur internet (excepté les pieces de copropriété/syndic qui ne concerne pas ma maison). Il dit qu'il ne peut pas mettre de clause suspensive pour ces pièces sur 1 compromis . Vrai ou faux ? Merci d'avance.

Par **harmonie**, le **16/07/2017** à **15:46**

Bonjour,

j'achète une maison.nous n'avons pas encore signe le compromis de vente.qui se fera peut-etre cette semaine. Moi même ayant vendu ma maison l'acte définitif sera signé le 1/08/2017.je suis encore dans ma maison que je dois impérativement quitter le 31/07/2017.j'ai fais la demande à la proprietaire de me laisser aménagée avant le 31/7/2017 car sinon je suis à la rue. pourrais-je lui déposer chez son notaire une avance de 5000 € et lui signer un document rédiger par le notaire pour la garantir que la vente va se faire. le1/08/2017, je toucherai la somme pour la vente de mon ancienne maison 110000€, je pourrai lui payé comptant sa maison.Merci de bien vouloir me renseigner